

Séance du 24 avril 2014

Présents : MM Mmes Alaux, Albaladejo-Vicens, Anselme, Blanc, Bressand, Carsi, De Munter, Descamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guilleminot, Millerand, Papin, Pezzot, Saez, Sebastianelli, Trapied, Vintillas, Zanchetta

1. Dénomination de la rue du Lotissement "le Hameau de Barranquet"

Après avoir entendu les requêtes de la poste et des résidents du hameau de Barranquet, le conseil municipal attribue le nom "**Rue Claude Nougaro**" au hameau.

2. Fixation des tarifs des boissons

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir la salle des fêtes du 5 au 10 mai et de fixer le prix des boissons.

3. Affectation des résultats 2013 sur BP 2014

Commune :

- l'excédent de fonctionnement de 242 826,29 € sur la section d'investissement
- l'excédent d'investissement de 809 049,82 € sur la section d'investissement

Assainissement :

- l'excédent d'exploitation de 33 700,27 € : sur la section d'investissement
 - Le déficit d'investissement de 20 762,79 € : sur la section d'investissement
- Le maire propose de reporter ces excédents : vote à l'unanimité.

4. Vote des 3 taux d'impôts (TH – TFB – TFNB)

	TH	TFB	TFNB	Total
Base	3 818 000	2 216 000	29 600	922 912
Aug. 5%	13,98%	16,01%	116,52%	
Produit fiscal	533 585	354 837	34 490	42 306

Monsieur le maire propose une augmentation de 5% sur la TH et TFB

Vote : 4 abstentions, 19 pour.

5. Vote des budgets primitifs 2014 :

Commune :

Section de fonctionnement : 1 716 636 € à l'unanimité
dont montant des subventions aux associations : 40 852 € à la majorité
Section d'investissement : 1 805 323,46 € à l'unanimité
Sauf opération 121 « ateliers municipaux » pour 756 000 € : 19 pour 4 contre

Assainissement :

Section d'exploitation : 103 768,87 € à l'unanimité
Section d'investissement : 231 818,16 € à l'unanimité

6. Fixation de la redevance d'assainissement pour 2015

Le conseil municipal a fixé la redevance assainissement comme suit, à l'unanimité :

- 44,90 €/an pour l'abonnement
- 1,23 € le m³ pour la partie traitement

7. Montant loyer de la crèche et attribution de la subvention

Le conseil municipal décide de ne pas changer le montant du loyer (838,47 € par mois et de verser une subvention de 60 000 € annuelle).

8. Composition de la commission ZAC

Les membres de la commission sont MM. M^{mes} Guilleminot, Vintillas, Zanchetta, Pezzot, Bressand, Gonzalez, Saëz et Anselme.

9. Prise en charge de la consommation de l'éclairage public du lotissement Faillères

Vote : accord à l'unanimité.